

**JOUARS-
PONTCHARTRAIN**

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le

ID : 078-217803212-20190314-013_2019_URB-DE



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
du 14 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Hervé LEMOINE**.

Date de la convocation : 7 mars 2019

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

VOTANTS : 26

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs – LEMOINE – BOONE – GOUSSEAU – ESTEVE – LE MAREC – EMMANUEL – LEHMAN – VIEL – ATTARD – GREMONT – MARCEAU – LAGRAVIERE – GODIN – CARTERET – GAGNEPAIN – LE FAUCHEUR – FELISE – ARNOUX – BUCHER – MANCEAU – MARTEAU – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur LUCE avait donné pouvoir à Madame LEHMAN

Monsieur LETOURNEUX

Madame RIVIERE avait donné pouvoir à Monsieur LEMOINE

ABSENTS :

Madame HOFFMANN

Monsieur FREIER

URBANISME

Bilan de la concertation révision PLU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et en particulier ses articles L.300.2 et R 123.18 dans leur rédaction issue de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, et les lois portant sur l'Engagement national pour le Logement du 13 juillet 2006 et Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, et par la loi portant sur l'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 octobre 2014 prescrivant la révision du PLU et définissant les modalités de la concertation sur la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les remarques et avis du public figurant dans les registres prévus à cet effet,

Vu les courriers reçus en mairie,

Vu les remarques issues de la population lors de la présentation au public, dans le cadre des expositions en mairie ou des réunions publiques

Vu le bilan de cette concertation présenté par le Maire et repris en annexe à la présente.

Le conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à la majorité (7 CONTRE : M. EMMANUEL, M. FELISE, M. ARNOUX, Mme BUCHER, Mme ROQUELLE, M. VILLAIN, Mme JACOB ; 2 ABSTENTIONS : M. MANCEAU, M. MARTEAU)

- ⇒ **DECIDE** de tirer le bilan de la concertation sur le projet de Plan Local d'urbanisme.
- ⇒ **DIT** que ce bilan pose les conditions favorables à la poursuite de la procédure de révision du PLU.

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, tous les Membres présents.

Acte exécutoire

Affichage le : 18 MAR. 2019

Le Maire

Hervé LEMOINE

